

Conseil communal de Lausanne

Nom	: Bonillo Prénom : Isabelle
Grou	pe : EAG-Ensemble à Gauche
Rapp	el du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) du 12 novembre 1985
	u 25.11.2021 - Extraits)
Art. 33 s	1, 1 – Registres et archives
Le secrét	ariat tient les divers registres du Conseil, soit :
Cont	
e) Art. 57 -	le registre prévu par les articles 57 et 58.
	ant au Conseil, chaque membre du Conseil indique au secrétariat : son activité professionnelle ;
a bis)	son employeur;
bj	les fonctions qu'elle ou il assume au sein d'organes de direction et de surveillance de fondations, de sociétés ou d'établissement importants, suisses ou étrangers, de droit privé ou de droit public, ou d'organismes subventionnés par la Commune ;
ci	les fonctions permanentes de direction qu'elle ou il assume pour le compte de groupes d'intérêts importants, suisses ou étrangers
d)	les fonctions qu'elle ou il assume au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération ou de l'État de Vaud ;
e)	les fonctions publiques importantes qu'elle ou il assume ;
D	le nom des sociétés, fondations, associations, etc. qui lui assurent un revenu ou dans lesquelles elle ou il détient une par actionnariale d'au moins 10%.
Consei	difications intervenues sont communiquées par la ou le membre du Conseil communal dans un délai de 3 mois au secrétariat d communal afin de permettre la mise à jour du registre des intérêts.
Le secr	et professionnel est réservé.
	Publicité et registre des intérêts
de se ta	au veille au respect de l'obligation de signaler les liens d'intérêt. Il statue sur les cas litigieux et peut sommer une ou un membre du Conse ire inscrire.
pume.	étariat dresse le registre des indications fournies par les membres du Conseil conformément aux instructions du Bureau. Ce registre et il est en particulier disponible sur le site Internet de la Ville.
Les me son suje ()	nibres du Conseil qui ont des intérêts personnels ou matériels dans une affaire sont tenu-e-s de les signaler quand elles ou ils s'expriment t lors d'une séance du Conseil ou d'une de ses commissions.
	ion (the A. Parana dada (to a constant)
Frotess	ion (litt. a): Femme de théâtre : Comédienne, Metteur en scène, Auteur (SSA)
Employ	<u>'eur (litt. a bis)</u> : Divers CAR Intermittente du Spectacle à contrats à durée déterminée d'une moyenne de 2 mois
Fonctio	ns direction/fondation (litt. b) : Pas
Fonetic Corodis	ns groupes d'intérêts (litt. c): Directrice artistique de Camion-Chapiteau T-âtre IBonillo. MembreSSA, , Asloca, Comédien.ch
	ns politiques (litt. d): Au Pop (Membre), Au Conseil Communal (Conseillère Communale)
	ns publiques (litt. e):
Nom de	s sociétés, fondations, détient 10% (litt. f) : Pas
Date	: 25.4.2022 Signature :
	11/2